

# Pour aller plus loin

## **Bibliographie Note #14 « L’informalisation des politiques migratoires : les pièges de la soft law » - juin 2022**

### **Ouvrages**

J. CARBONNIER, *Flexible droit. Pour une sociologie du droit sans rigueur*, Paris, L.G.D.J., 10<sup>e</sup> éd., 2001, 490 p.

P. DEUMIER & J.-M. SOREL, *Regards croisés sur la soft law en droit interne, européen et international*, Paris, LGDJ, 2018, 496 p.

M. GIUFFRÉ, *The Readmission of Asylum Seekers under International Law*, Oxford, Hart, 2020, 359 p.

S. LAGOUTTE, Th. GAMMELTOFT-HANSEN, J. CERONE (eds.), *Tracing the Roles of Soft Law in Human Rights*, Oxford, Oxford University Press, 2016, 338 p.

### **Chapitres d’ouvrage**

G. ABI-SAAB, « Eloge du “droit assourdi”. Quelques réflexions sur le rôle de la soft law en droit international contemporain », in *Nouveaux itinéraires en droit. Hommage à François Rigaux*, Bruxelles, Bruylant, 1993, pp. 137-144.

M. DELMAS-MARTY, « Le mou, le doux et le flou sont-ils des garde-fous ? », in J. CLAM et G. MARTIN (dir.), *Les transformations de la régulation juridique*, Paris, L.G.D.J., coll. Droit et Société – Recherches et travaux, 1998, pp. 209-220

R.-J. DUPUY, « Droit déclaratoire et droit proclamatoire : de la coutume sauvage à la soft law », in SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE DROIT INTERNATIONAL, *L’élaboration du droit international public*, Paris, Pédone, 1975, pp. 132-148

J. F. HOLLIFIELD, « Migration and the ‘New’ International order: the missing regime », in B. GHOSH (ed.), *Managing Migration, Time for a New International Regime*, Oxford, Oxford University Press, 2000, pp. 75-109

A. PELLET, « Le “bon droit” et l’ivraie – plaidoyer pour l’ivraie (Remarques sur quelques problèmes de méthode en droit international du développement) », in *Le droit des peuples à disposer d’eux-mêmes : méthodes d’analyse du droit international. Mélanges offerts à Charles Chaumont*, Paris, Pedone, 1984, pp. 465-493

## **Articles**

M. AILINCAI, « La soft law est-elle l’avenir des droits fondamentaux ? », *Revue des droits et libertés fondamentaux*, 2017, chron. n°20, <http://www.revuedlf.com/droit-fondamentaux/la-soft-law-est-elle-lavenir-des-droits-fondamentaux/>

J. CAZALA, « Le *Soft Law* international entre inspiration et aspiration », *Revue interdisciplinaire d’études juridiques*, vol. 66, n°1, 2011, p. 41-84

J.-P. CASSARINO, “Informalising Readmission Agreements in the EU Neighbourhood”, *The International Spectator*, vol. 42, n°2, 2007, p. 179-196.  
[https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=1731231](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1731231)

J.-P. CASSARINO, "De l’autre côté du miroir ; comprendre l’informel dans la politique migratoire européenne", *Migrations Société*, 2021/4, n° 186, pages 43-56

M.-L. BASILIEN-GAINCHE, “L’emprise de la soft law dans la gestion des migrations en Europe”, in Myriam Benlolo Carabot (dir), *Union européenne et migrations*, Bruylant, 2020

M. ARAGUÁS, *Soft law y gestión de la movilidad humana en origen, tránsito y destino. Alcances, impacto y utilidad desde el enfoque de los derechos.*, SOS Racismo.